



Comité Ile de France de tarot

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Finale régionale en donnes libres

Saison : 2023 / 2024

Article 1 : DÉROULEMENT

Le Comité Ile de France organise son championnat régional « donnes libres » qui attribuera le titre de Champion Ile de France « donnes libres » 2023/2024.

Ce championnat se déroulera en 2 séances sous l'égide de l'Excuse Villecresnoise :

Le samedi 10 février 2024 à 14 heures et 20 h 45

A L'EXCUSE VILLECRESNOISE

26 rue d'Yerres
94400 VILLECRESNES

L'horaire précis de la séance du soir sera indiqué par l'arbitre à l'issue de celle de l'après-midi.

L'épreuve est ouverte aux affiliés de la Zone 81 (Comité Ile de France) toutes catégories confondues. Un joueur non licencié et désirant participer pourra prendre sa licence sur place.

Article 2 : INSCRIPTIONS

Pour faciliter l'organisation de cette compétition il est recommandé de s'inscrire par avance :

- Par internet sur le site du comité www.comiteiledefrancedetarot.fr sur le module « formulaire d'inscriptions »
- Auprès du Directeur d'épreuve Michel BOUSSUGE au 06 09 32 00 59 ou par mail à l'adresse suivante : boussugemichel@aol.com.

Les inscriptions pourront également se faire sur place à partir de 13h00.

Les inscriptions tardives ne seront prises en compte que par table complète. Elles seront closes ¼ d'heure avant le début de la compétition c'est-à-dire à 13h45.

Participation

- 10 € par joueur et par séance, 5 € pour les juniors, les espoirs et les étudiants.

Article 3 : QUALIFIÉS

17 joueurs seront qualifiés pour la finale nationale qui se déroulera **du samedi 30 mars au lundi 1^{er} avril 2024** à PONTARLIER (25).

Article 4 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T.

Fascicule 1 Règles communes

- Chapitre 1 Epreuves officielles : Articles 1 - 2
- Chapitre 2 Règles communes : Articles 20 à 40 bis à l'exception des articles 22 à 26, 29 et 36.

Fascicule 2 Donnes libres

- Chapitre 1 : Règlement officiel.
- Chapitre 3 : Règlement des compétitions - Articles 1 à 6 et 24 à 29.

Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.

Article 5 : MISE EN PLACE

Le champion sortant 2023/2024, Yoann ROCHE s'il participe, occupera la place Nord 1 lors de la 1^{ère} séance.

- La 1^{ère} séance débutera à 14 heures : Mise en place aléatoire (sauf Nord 1)
- 5 tours de 5 donnes seront joués mouvement FFT
- La 2^{ème} séance débutera à 20h45 heures avec 5 tours de 5 donnes : la mise en place du premier tour sera effectuée par serpentini de manière à brasser au mieux les orientations en fonction des résultats de la séance précédente, puis mouvement FFT pour les tours suivants.
- Le classement final sera effectué sur le cumul des points des 2 séances
- Temps de jeu :
 - 50 mn par tour de 5 donnes, au signal de l'arbitre
 - après 45mn, il sera interdit de redistribuer,

Article 6 : INDICE PCN - PP

- ✚ **Indice des PCN : 1,8**
- ✚ **PP : 3/2/1**

Article 7 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE

La directrice d'épreuve, le Président de zone, le Président du comité, la CCR et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 4.

Article 8 : RESPECT

Accès aux salles : accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.

Discipline : tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.

Tabagisme : toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).

Téléphone : Tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints, y compris ceux des spectateurs.

Mesures sanitaires : Mesures sanitaires soumis aux conditions en vigueur à la date de la compétition

La Directrice d'Épreuve

La Présidente de la C.C.R

Le Président de zone

Michel BOUSSUGE

Lydia JANNEAU

Stéphane MIONNET